



C.Scan & C.Scan+

DETECTEUR CONVENTIONNEL

Manuel d'Installation

PAGE LAISSEE BLANCHE INTENTIONNELLEMENT

Chubb SECURITE	PAGE 2 sur 12	PRODUIT C.Scan & C.Scan+	DOCUMENT MI A300166	EDITION 0002
-------------------	------------------	-----------------------------	------------------------	-----------------

SOMMAIRE

NOMBRE DE DETECTEUR PAR BOUCLE	4
REPERE DES BORNIERS DE RACCORDEMENT	5
RACCORDEMENT DES SOCLES.....	6
Socle C.Scan avec IA individuel	6
Socle C.Scan avec IA commun.....	7
Socle C.Scan+ avec IA individuel	8
Socle C.Scan+ avec IA commun	9

NOMBRE DE DETECTEUR PAR BOUCLE

A un détecteur conventionnel correspond une valeur de poids, indiqué dans le tableau ci-dessous.

Cette valeur doit être prise en compte pour l'évaluation du nombre maximum de détecteurs qui peuvent être gérés par une boucle de détection.

Le poids maximum, à ne pas dépasser sur une boucle est 32.

Détecteur	Poids de	Poids de 1
C.Scan+ I	1 depuis l'origine	depuis l'origine
C.Scan O	1,5 jusqu'au lot 0102SED	à partir du lot 0103SED
C.Scan+ O	1,5 jusqu'au lot 0102SED	à partir du lot 0103SED
C.Scan M	2,8 jusqu'au lot 0102SED	à partir du lot 0103SED
C.Scan+ M	2,8 jusqu'au lot 0102SED	à partir du lot 0103SED
C.Scan TV	1,5 jusqu'au lot 0102SED	à partir du lot 0103SED
C.Scan+ TV	1,5 jusqu'au lot 0102SED	à partir du lot 0103SED
C.Scan T	1,5 jusqu'au lot 0102SED	à partir du lot 0103SED
C.Scan+ T	1,5 jusqu'au lot 0102SED	à partir du lot 0103SED

Exemple :

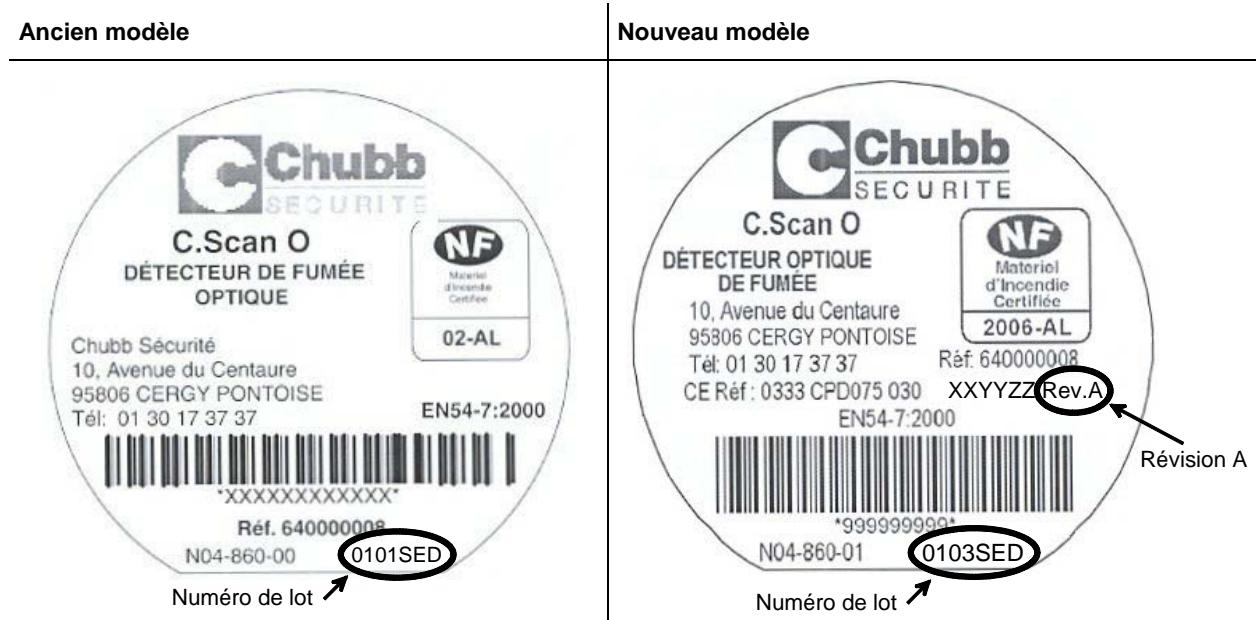
Sur une boucle de détection (année d'installation : 2000), on peut raccorder les détecteurs suivants :

- 10 x C.Scan+ M
- 2 x C.Scan+ O
- 1 x C.Scan+ I

Calcul : $[(10 \times 2,8) + (2 \times 1,5) + (1 \times 1)] = 32$

Repérage et lecture du numéro de lot

Exemple du C.Scan O :



Lecture du numéro de lot 01 03 SED : 01 (2 derniers chiffres de l'année 2001) 03 (3ème semaine).

REPÈRE DES BORNIERS DE RACCORDEMENT

Type	Connecteur
DAD SECOURU TSC 1, BASIC II	+BD -BD (J2) de la carte mère Câble 1 paire sans écran : 240m en 8/10 (300m en 9/10)
TEN4-O TSC8 INC	Z1 à Z8 de la carte mère Câble 1 paire sans écran : 800m en 8/10 (1000m en 9/10)
TEN4-SSI TSC8 SSI	Z1 à Z8 de la carte mère Câble 1 paire sans écran : 800m en 8/10 (1000m en 9/10)
TEN5	L1 à L8 de la carte 8E/S Câble 1 paire sans écran : 800m en 8/10 (1000m en 9/10)
Activa 128 Activa 256, Activa 1000	LIGNE de la carte ICF Activa Câble 1 paire sans écran : 800m en 8/10 (1000m en 9/10)
REFERENCE INCENDIE TSC80 INC REFERENCE SSI TSC80 SSI	Fil bleu (+) Fil blanc (-) du module Interface 12mA <u>Rappel</u> : Cette dernière est raccordée sur la Boucle de la carte 2B. Ou Boucle de la carte 2B II Câble 1 paire 8/10 (ou 9/10) avec écran. Résistance max de la boucle : 50 ohms - (nombre de détecteurs / 2) Ohms
CONCEPT DETECTION	Fil bleu (+) Fil blanc (-) du module Interface 12mA <u>Rappel</u> : Cette dernière est raccordée sur la Boucle de la carte PC+2B (ou carte option 4 boucles). Ou Boucle de la carte PC+2B II (ou carte option 4 boucles II) Câble 1 paire 8/10 (ou 9/10) avec écran. Résistance max de la boucle : 50 ohms - (nombre de détecteurs / 2) Ohms
CONCEPT EVACUATION TSC6 SSI	Fil bleu (+) Fil blanc (-) du module Interface 12mA <u>Rappel</u> : Cette dernière est raccordée sur la Boucle de la carte PC+2B+EV (ou carte option 4 boucles). Ou Boucle de la carte PC+2B+EV II (ou carte option 4 boucles II) Câble 1 paire 8/10 (ou 9/10) avec écran. Résistance max de la boucle : 50 ohms - (nombre de détecteurs / 2) Ohms
CONCEPT EXTINCTION KIDDEX II	Fil bleu (+) Fil blanc (-) du module Interface 12mA <u>Rappel</u> : Cette dernière est raccordée sur la Boucle de la carte PC+2B+EX (ou carte option 4 boucles). Ou Boucle de la carte PC+2B+EX II (ou carte option 4 boucles II) Câble 1 paire 8/10 (ou 9/10) avec écran. Résistance max de la boucle : 50 ohms - (nombre de détecteurs / 2) Ohms
ENERGIE INCENDIE TSA120 INC	du module Interface 12mA <u>Rappel</u> : Cette dernière est raccordée sur la Boucle de la carte 2B Micro. Câble 1 paire 8/10 (ou 9/10) avec écran. Résistance max de la boucle : 50 ohms - (nombre de détecteurs / 2) Ohms

RACCORDEMENT DES SOCLES

Socle C.Scan avec IA individuel

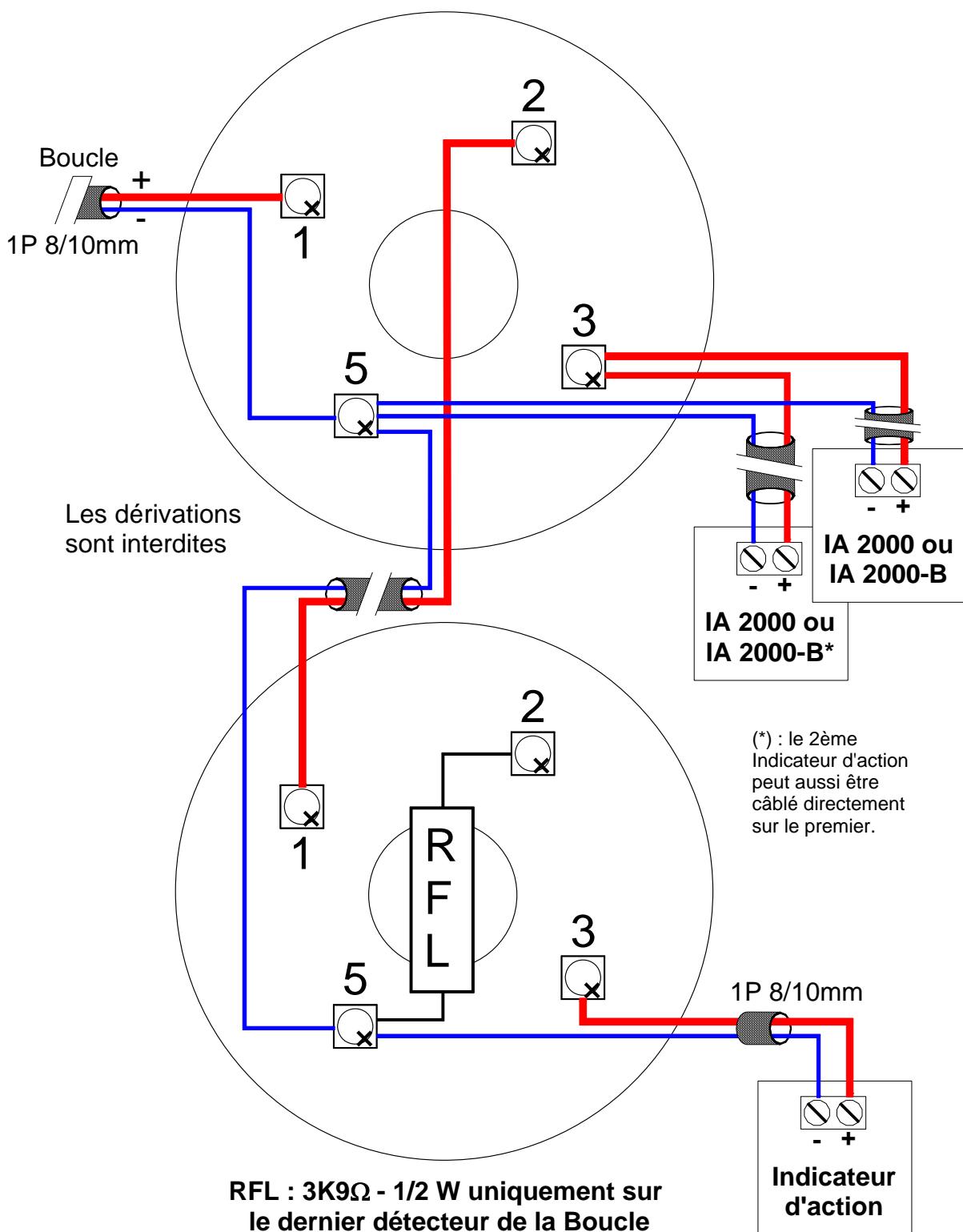


Figure 1 [PC350511]

Socle C.Scan avec IA commun

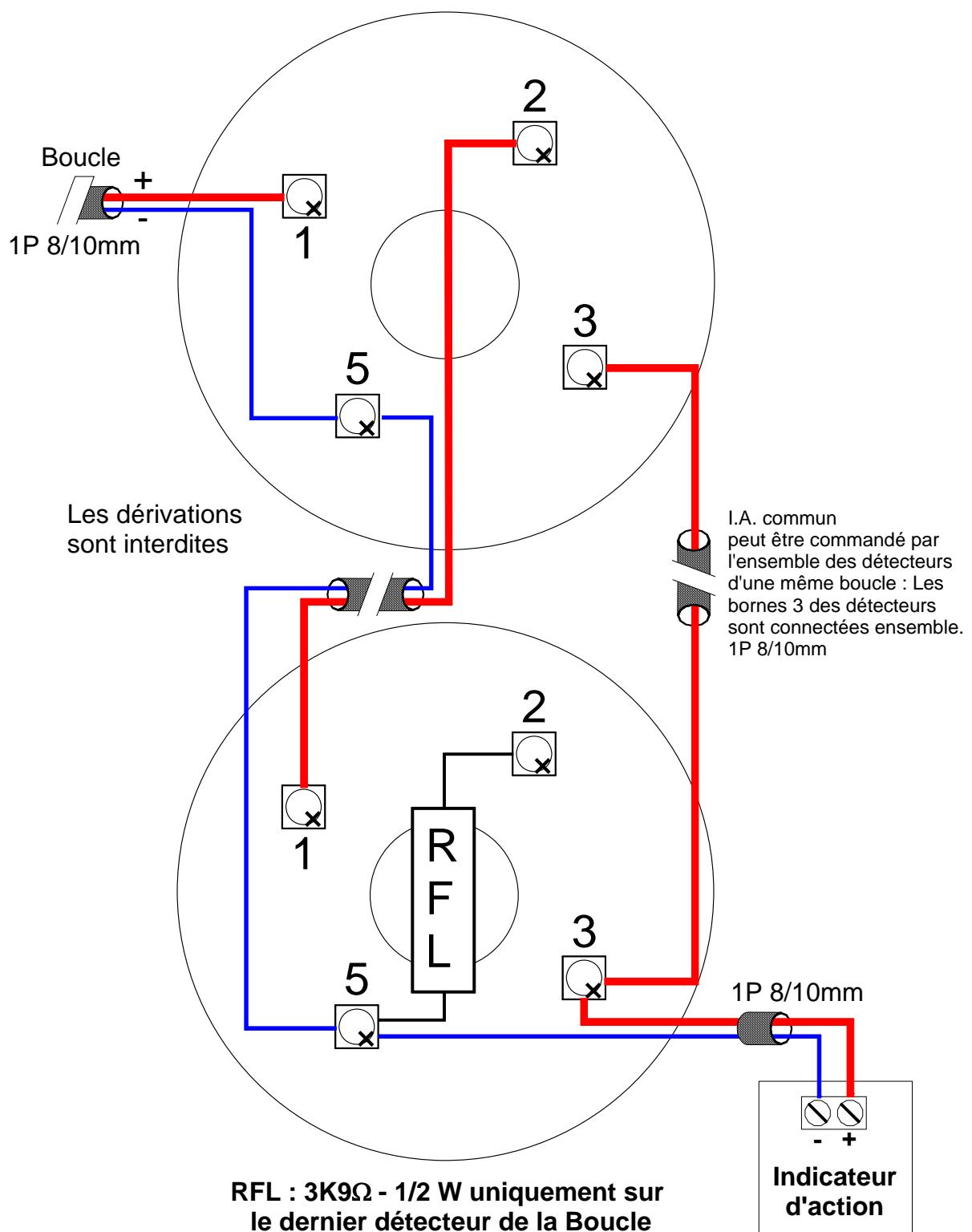
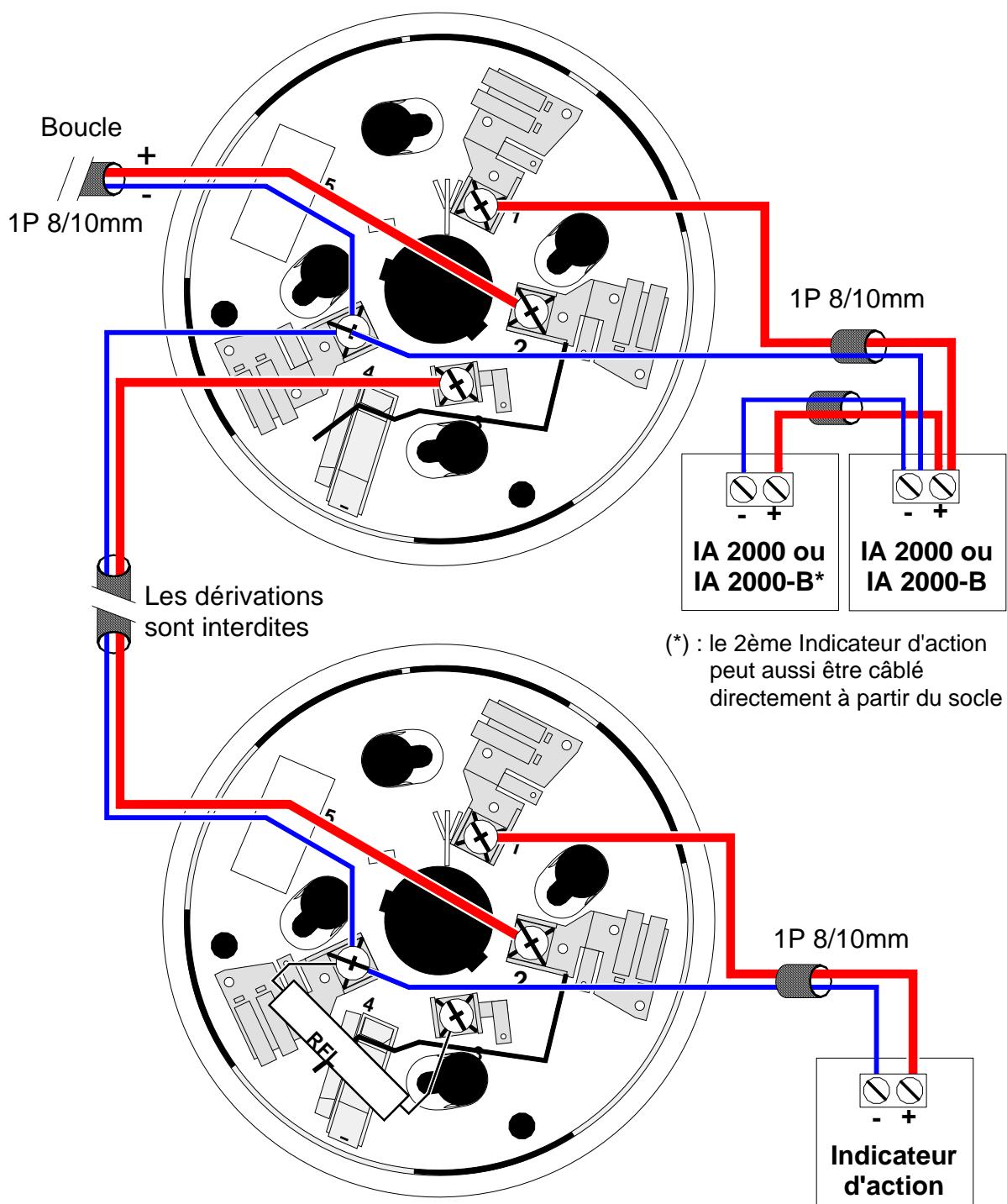


Figure 2 [PC350611]

Socle C.Scan+ avec IA individuel



**RFL : 3K9Ω - 1/2 W uniquement sur
le dernier détecteur de la Boucle**

Figure 3 [PC351311].

Socle C.Scan+ avec IA commun

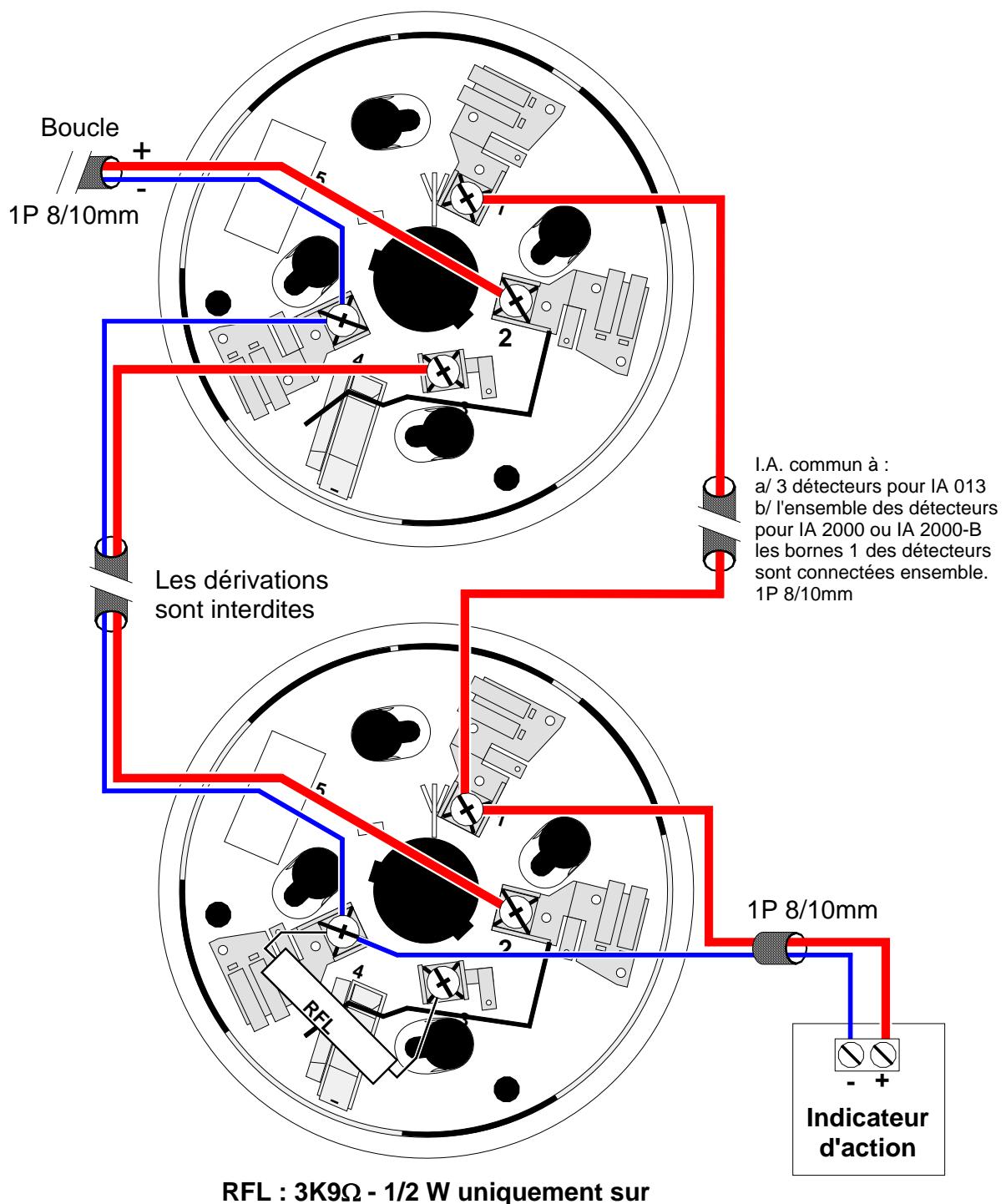


Figure 4 [PC351411]

PAGE LAISSEE BLANCHE INTENTIONNELLEMENT

CHUBB SECURITE	PAGE 10 SUR 12	PRODUIT C.Scan & C.Scan+	DOCUMENT MI A300166	EDITION 0002
-------------------	-------------------	-----------------------------	------------------------	-----------------

PAGE LAISSEE BLANCHE INTENTIONNELLEMENT

DOCUMENT	EDITION	PRODUIT	PAGE	
MI A300166	0002	C.Scan & C.Scan+	11 sur 12	



10 AVENUE DU CENTAURE B.P. 8408 • 95806 CERGY-PONTOISE CEDEX
www.chubbsécurité.com • B 314 282 484 RCS PONTOISE

 N° Indigo 0 825 88 78 68

0,15 < TTC / MN

FICHIER	REVISION
GAMME CSCAN & CSCAN++ MI316602.DOC	23.01.2007

AVERTISSEMENT : Soucieux de l'amélioration constante de nos produits qui doivent être mis en oeuvre en respectant les réglementations en vigueur, nous nous réservons le droit de modifier à tous moments les informations contenues dans ce document. Le non-respect ou la mauvaise utilisation des informations contenues dans ce document ne peut en aucun cas impliquer notre société. Dans la mesure où les textes, dessins et modèles, graphiques, base de données reproduits dans ce guide seraient susceptibles de protection au titre de la propriété intellectuelle et dès lors que le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorise, au terme de l'article L122-5-2° et 3° al. d'une part, que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que « les analyses et les courtes citations » dans un but d'exemple et d'illustration, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs ou de leurs ayants droit ou ayant cause est illicite » (article L122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.